

# 10 principes fondamentaux de coopération avec nos clients et partenaires dans le cadre du label Friendly Work Space



## 1. Développement du marché

Notre objectif est de promouvoir la gestion volontaire de la santé en entreprise (GSE) et, par ce biais, la santé de tous les employés en Suisse. Nous nous considérons comme des pionniers dans le domaine du développement d'outils de GSE.

## 2. Orientation client

Nous développons nos contenus et nos offres en fonction des besoins de nos clients et dans le respect des normes de qualité précises.

## 3. Empowerment

Nous aidons nos clients et partenaires à utiliser eux-mêmes les outils de GSE.

## 4. Equité en matière de prix

Nos offres et services s'orientent sur les prix moyens du marché.

## 5. Liberté de choix

En ce qui concerne la conception de leur GSE, nos clients et partenaires jouissent d'une liberté totale quant au choix de leur conseiller, et l'attribution du label Friendly Work Space ne les oblige en aucune manière à avoir recours aux services de Promotion Santé Suisse.

## 6. Coopérations

En cas de questions relatives à la mise en oeuvre et au développement de leur GSE, nous renvoyons systématiquement les entreprises à des partenaires compétents.

## 7. Responsabilité

Nous assumons la responsabilité de la qualité de nos services; mais les entreprises sont seules responsables du succès lié à l'attribution du label Friendly Work Space.

## 8. Neutralité

En tant qu'organe d'attribution du label Friendly Work Space, nous fournissons des services qui sont indépendants de nos autres prestations.

## 9. Séparation des pouvoirs

Le pouvoir d'évaluation au niveau de l'assessment Friendly Work Space est entre les mains des assessseurs; Promotion Santé Suisse valide le rapport des assessseurs et attribue le label.

## 10. Commission de recours

D'éventuelles différences avec les résultats des assessments sont réglées par une commission de recours indépendante.

